



Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (CFPT) Rapport annuel 2014

Généralités

Créée en 1998, la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (CFPT) est un organe consultatif du Conseil fédéral. Nommée par ce dernier, elle est composée d'experts de différents milieux qui s'engagent en la matière et sont indépendants de l'industrie du tabac.

Pour l'année sous revue, la CFPT comptait 15 membres, répartis comme suit : six femmes (40 %), neuf hommes (60 %) et les trois langues nationales y étaient représentées (53 % pour l'allemand, 40 % pour le français, 7 % pour l'italien). La commission s'est réunie lors de trois séances plénières d'une demi-journée et au cours d'une retraite d'un jour. Différents membres ont rédigé différents documents, dont une position générale, et participé à des groupes de travail. Les dossiers suivants ont marqué l'année.

Prise de position concernant la cigarette électronique

Début mai 2014, la CFPT a mis à jour sa prise de position sur la cigarette électronique en raison des nouveaux enseignements tirés de l'étude Delphi, intitulée « SwissVap Study » et menée par le professeur Jacques Cornuz *et al.* Au vu des dernières connaissances et dans l'attente de certaines questions encore en suspens, l'étude parvient à la conclusion que la vente de la cigarette électronique avec de la nicotine devrait être autorisée en Suisse dans un contexte clairement réglementé. Cette mesure doit être assujettie à trois principes :

- 1) *Le principe de réalité* : le fait est que l'on trouve et utilise déjà des cigarettes électroniques en Suisse alors que l'on ne connaît pas encore très bien leurs effets sur la santé, ni le pouvoir addictif.
- 2) *Le principe de prévention* : on propose une option à la consommation de tabac nettement moins dangereuse pour les fumeurs puisqu'ils ne sont pas soumis aux produits de combustion correspondants. Toutefois, il faut fixer les conditions qui continueront de considérer la vie sans tabac comme étant la norme sociale et s'assurer que les jeunes et les non-fumeurs ne soient pas attirés par la cigarette électronique.
- 3) *Le principe de précaution* : il est indispensable de protéger les non-fumeurs d'une consommation passive dans la mesure où les effets sanitaires à long terme ne sont pas encore connus.

[Lien](#) vers la position de la CFPT ; [Lien](#) vers le rapport officiel « SwissVap Study ».

Prise de position relative à l'avant-projet de loi sur les produits du tabac

Le 21 mai 2014, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'avant-projet de la loi sur les produits du tabac (LPTab) ; fin mai 2014, la CFPT convoquait une conférence de presse, où elle s'est exprimée de façon nuancée à ce sujet. La commission a, par ailleurs, distribué une version actualisée de son rapport « Marketing et publicité pour les produits du tabac – Nouveaux éléments » ainsi que son résumé ([lien vers les publications](#)). Les intervenants étaient :

- M. Bruno Meili, président de la CFPT
- M^{me} Verena El Fehri, directrice de l'Association Suisse pour la prévention du tabagisme, membre de la CFPT

- Prof. Claude Jeanrenaud, Université de Neuchâtel, co-auteur de l'étude « Marketing et publicité pour les produits du tabac – Nouveaux éléments », membre de la CFPT
- Dr Heinz Borer, médecin-chef spécialisé en pneumologie, Bürgerspital Soleure, membre de la CFPT.

La quintessence de leurs messages était :

- La loi sur les produits du tabac *protège mieux les enfants et les adolescents* de la publicité en la matière que la réglementation actuelle.
- Le projet de loi contient un certain nombre de lacunes : p. ex., pour la publicité dans les points de vente, aux festivals, dans le parrainage, les actions prévoyant la remise gratuite ou à prix réduit. Or, pour améliorer les rapports de force entre la prévention et la publicité du tabac, la loi doit prévoir une limitation de la publicité à *grande envergure*.
- Le projet de loi *a encore du potentiel de développement*.

Dans l'ensemble, la CFPT tire un bilan positif de sa conférence de presse. Les efforts déployés ont porté des fruits ; les médias ont bien réagi au sujet (télévision, radio, presse).

En septembre 2014, la CFPT a soumis sa position sur la LPTab dans le cadre de la procédure de consultation ([lien](#)). Elle y saluait l'avant-projet tout en pointant les lacunes à combler dans l'optique de la prévention du tabagisme. Elle a, par exemple, recommandé d'adapter les art. 13 (publicité), 14 (promotion) et 15 (parrainage) et d'insister sur l'art. 21 (déclaration des dépenses consacrées à la publicité, à la promotion et au parrainage).

Coopération des trois commissions fédérales alcool, drogues et tabac

En 2014, les présidents des trois commissions traitant des dépendances se sont régulièrement rencontrés dans le cadre du processus concernant la future orientation de ces organes. L'Office fédéral de la santé publique, mandaté par le conseiller fédéral Alain Berset, a discuté avec eux de la structure, de la mission et de la composition des futurs organes dans ce domaine.

Démissions / remplacement

Les membres suivants se sont démis de leur fonction pour la fin 2014 :

- Prof. Heinz Bonfadelli
- Dr Heinz Borer
- M^{me} Verena El Fehri
- M. Jürg Hurter
- Prof. Uwe Pühse

Pour les remplacer, les personnes suivantes ont été élues jusqu'à la fin de la présente législature (soit fin 2015) :

- M^{me} Evelyne Bernasconi-Mamie, Dr en droit, membre du conseil de fondation de *pro aere*
- M. Thomas Beutler, collaborateur scientifique Association suisse pour la prévention du tabagisme
- M^{me} Judith Conrad, responsable du département Ethique & formation, Swiss Olympic
- Dr Macé Schuurmans, chef de la clinique de pneumologie/transplantation pulmonaire, Hôpital universitaire Zurich
- Prof. Daniel Süss, Département de psychologie appliquée, Haute école des sciences appliquées de Zurich

Perspectives

La CFPT continuera à traiter les dossiers précités et soutiendra le Conseil fédéral ainsi que l'OFSP dans le cadre de sa fonction consultative. Conjointement avec d'autres partenaires, elle s'engagera, en qualité de membre consultatif de la direction stratégique du PNT, en faveur du développement et de la mise en œuvre de la stratégie contre le tabagisme. Dans l'intérêt de la santé publique, elle continuera d'apporter ses conseils en 2015 également, lors de l'élaboration de la loi sur les produits du tabac.

Membres de la commission jusqu'à la fin de la législature (2015) :

- **Bruno Meili, président de la CFPT**
- Petra Baumberger, Fachverband Sucht
- Bernasconi-Mamie Evelyne, D^r en droit, membre du conseil de fondation de *pro aere*
- Beutler Thomas, Association suisse pour la prévention du tabagisme
- Borioli Sandoz Valérie, lic. ès lettres, Travail Suisse (ad personam)
- Chinet Léonie, Etat de Vaud, Service de santé publique
- Conrad Judith, Swiss Olympic, Ittigen près de Berne
- Cornuz Jacques, Prof. D^r méd., Policlinique Médicale Universitaire, CHUV, Lausanne
- Jeanrenaud Claude, Prof., Institut de recherches économiques et régionales, Université de Neuchâtel
- Lee Chung-Yol, D^r méd., médecin cantonal du canton de Fribourg
- Löffel Ruedi, Service pour la prévention des dépendances, Croix-Bleue
- Schuurmans Macé, D^r méd., Clinique de pneumologie, Hôpital universitaire Zurich
- Strozzi Elena, secteur Air extérieur et intérieur, Ligue pulmonaire suisse
- Süss Daniel, Prof., Département de psychologie appliquée, Haute école des sciences appliquées de Zurich
- Wahl Corinne, Centre d'information de l'Association pour la prévention du tabagisme (CIPRET) Genève